

Golf de VALGARDE
Règles locales parcours VERT

Règles locales spécifiques

Les règles locales permanentes des épreuves fédérales s'appliquent

HORS LIMITES

- Définis par l'alignement au sol des piquets supports de la clôture grillagée bordant la propriété ou clôture électrique anti-sangliers ou piquets blancs. En cas de coexistence de clôture, piquets ou ligne, la limite est celle la plus à l'intérieur du terrain.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

- Les chemins gravillonnés et/ou bitumés
- Les clôtures électriques frontales limitant les zones à pénalité des trous n° 4, 8, 14, 16.
- Les lames de maintien des lèvres des bunkers ne font pas partie du bunker

TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES

- Les zones dénudées sur les greens.
- Les zones marquées avec des piquets ou des fanion bleus.

ZONE à PENALITE

- Les ponts sont à l'intérieur des limites des zones à pénalité.
- Les fossés ne sont des zones à pénalité que s'ils sont marqués
- Les zones à pénalité à droite des trous n° 13, 14, 16 s'étendent à l'infini.

PARTIES INTEGRANTES DU TERRAIN

- Les fossés lorsqu'ils ne sont pas marqués en jaune ou rouge.

LIGNES ELECTRIQUES (trous 17 et 18)

- Si une balle heurte la ligne électrique aérienne, le coup est annulé et le joueur doit rejouer une balle aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine a été jouée.

Pénalités selon la règle applicable pour infraction à ces Règles Locales

Golf de VALGARDE
Règles locales parcours VERT

Règles locales spécifiques

Les règles locales permanentes des épreuves fédérales s'appliquent

HORS LIMITES

- Définis par l'alignement au sol des piquets supports de la clôture grillagée bordant la propriété ou clôture électrique anti-sangliers ou piquets blancs. En cas de coexistence de clôture, piquets ou ligne, la limite est celle la plus à l'intérieur du terrain.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

- Les chemins gravillonnés et/ou bitumés
- Les clôtures électriques frontales limitant les zones à pénalité des trous n° 4, 8, 14, 16.
- Les lames de maintien des lèvres des bunkers ne font pas partie du bunker

TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES

- Les zones dénudées sur les greens.
- Les zones marquées avec des piquets ou des fanion bleus.

ZONE à PENALITE

- Les ponts sont à l'intérieur des limites des zones à pénalité.
- Les fossés ne sont des zones à pénalité que s'ils sont marqués
- Les zones à pénalité à droite des trous n°13, 14, 16 s'étendent à l'infini.

PARTIES INTEGRANTES DU TERRAIN

- Les fossés lorsqu'ils ne sont pas marqués en jaune ou rouge.

LIGNES ELECTRIQUES (trous 17 et 18)

- Si une balle heurte la ligne électrique aérienne, le coup est annulé et le joueur doit rejouer une balle aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine a été jouée.

Pénalités selon la règle applicable pour infraction à ces Règles Locales